



pose d'un vélux en copropriété de sol

Par **Lily920**, le **16/06/2015** à **16:08**

Bonjour,

je suis en copropriété de sol avec un voisin. Chacun de nous a son jardin cloturé. Je vais refaire ma toiture et y ajouter un vélux. Dois-je joindre à ma déclaration préalable de travaux que je vais déposer à la mairie, un papier signé de mon voisin, stipulant qu'il accepte la pose d'un vélux, ou la déclaration de travaux est-elle suffisante ? Le voisin ayant deux mois pour aller consulter en mairie mon dossier.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **aguesseau**, le **16/06/2015** à **17:15**

bjr,

une autorisation d'urbanisme quand elle est accordée, elle l'est toujours sous réserve du droit des tiers.

que vous ayez ou non l'accord de votre voisin ne concerne pas la mairie même si certaines mairies pour les copropriétés horizontales demandent l'accord des autres propriétaires du sol.
cdt

Par **Lily920**, le **16/06/2015** à **17:35**

merci pour cette réponse.

Cordialement.